2016-2017

Scolarité services

Le portail des services en ligne
pour les élèves du second degré et leurs parents

Ces services en ligne sont accessibles 7j/7 et 24h/24 via l'environnement numérique de travail Métice (metice@ac-reunion.fr). Ils sont compatibles avec tous types de supports (pc, tablette et smartphone).

- **La fiche de renseignements**

Mis à la disposition de tous les établissements, ce service permet aux parents de mettre à jour leurs données administratives courantes et celles de leurs enfants. Les mises à jour des familles sont intégrées dans la base élèves, après validation par l'établissement. Un mail de confirmation est alors envoyé au responsable titulaire du compte.

Ce téléservice simple d'utilisation pour les parents permet à l'établissement de garder les dossiers élèves à jour et **de récupérer l'adresse émail des responsables** qui servira par la suite à la notification du compte parent (ATEN). Plus aucune notification papier sera nécessaire.

- **Livret scolaire du lycée (LSL)**

Ce service en ligne s'inscrit dans la démarche de dématérialisation du livret scolaire du lycée, et facilite ainsi la délibération des jurys du baccalauréat. Il permet aux familles, dès la classe de 1ère, de prendre connaissance du contenu du livret (notes, appréciations, compétences, avis, engagement et investissement,...), avant sa transmission au jury de l'examen.

Ce téléservice est ouvert automatiquement pour les lycées.

- **Livret scolaire (LSU)**

Adossé à l'application Livret Solaire Unique (LSU), ce service donne la possibilité aux parents et aux élèves de consulter le livret en ligne. LSU est une application unique pour l'école élémentaire et le collège gérant l'évaluation des compétences et de la performance.

Ce téléservice est indispensable pour les collèges.

- **Paiement en ligne des factures (*Nouveauté septembre 2016*)**

Ce service en ligne donne aux parents l'accès à l'ensemble des créances de son enfant ou de ses enfants, avec les dates d'échéance. Ils peuvent effectuer le règlement par carte bancaire des factures de restauration, d'hébergement, et de voyages issues de SIECLE-GFE (Gestion financière des élèves), auprès des agents comptables des EPLE. Les établissements disposent de la mise à jour des créances de l'élève et l'agent comptable reçoit par e-mail la confirmation du paiement.

- **Inscription en ligne au lycée (Télé-inscription)**

Ce service permet aux parents d'inscrire leurs enfants dans leur lycée d'affectation, en classe de 2nde générale et technologique, de 2nde professionnelle ou de 1 ère année de CAP. Les parents voient le résultat de l'affectation, inscrivent leur enfant, renseignent les souhaits pédagogiques, modifient les informations les concernant et peuvent télécharger des documents pour compléter l'inscription. Le responsable titulaire du compte reçoit un courriel de confirmation à la fin du processus.

L'établissement peut récupérer les dossiers des élèves, le tableaux récapitulatif des souhaits pédagogiques (enseignements d'explorations) et l'ensemble des pièces jointes demandées.

- **Vie scolaire**

Disponible pour les établissements utilisant SIECLE-Vie scolaire, ce service en ligne constitue un canal supplémentaire de communication avec les familles, en temps réel, pour tous les événements de vie scolaire : retards, absences, punitions, sanctions, … etc.

- **Notes**

Disponible pour les établissements utilisant SIECLE-Notes, ce service affiche les notes saisies et publiées par les enseignants, soit au fil de l'eau, soit à l'échéance paramétrée par l'établissement.

A la rentrée scolaire 2017-2018, l'application SIECLE-Notes sera remplacée par SIECLE-Evaluation, un nouveau service en ligne beaucoup plus complet lui succédera.

- **La demande de bourse en ligne (*Nouveau septembre 2017*)**

Ce service en ligne permet aux responsables de formuler leur demande de bourse de collège, en une seule fois, pour tous les enfants de la fratrie fréquentant le même collège, et au collège d'alimenter **l'application Bourses** pour instruire la demande. La récupération des données fiscales auprès des services fiscaux alimente le dossier déposé en ligne.